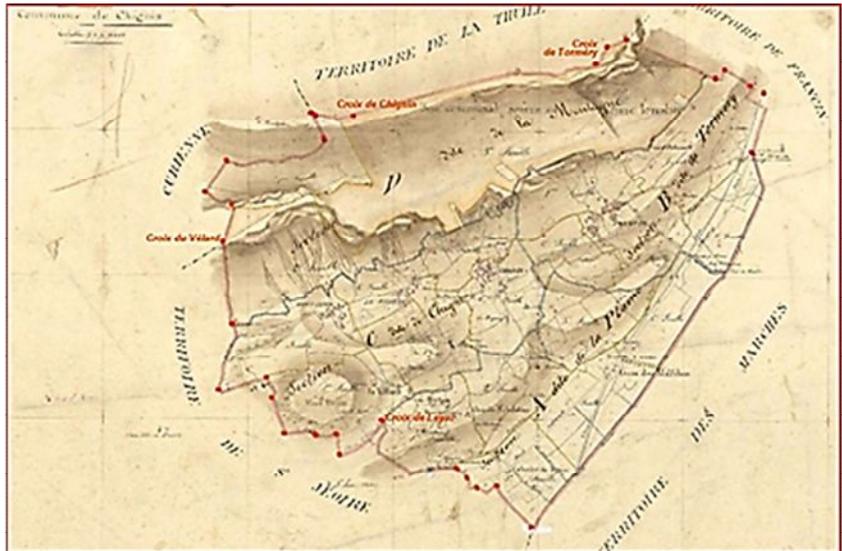


Emplacements des Croix de Chignin et de Torméry

Au sommet de la montagne, deux croix dominaient autrefois le territoire de Chignin, la « **Croix de Torméry** » et, au sommet du couloir de La Tour, la « **Croix de Chignin** ».

Ces croix, qui servaient aussi de bornes marquant les confins des territoires de Chignin et de La Thuile, sont mentionnées au début du XVIII^e siècle dans un rapport du géomètre André Tentorio qui a réalisé la mappe de Chignin en 1728 et 1729, et leur position est donnée avec précision.



Bornes et croix mentionnées sur les confins de Chignin en 1729, reportées sur le plan d'assemblage du cadastre de 1875. Photo Louis FRESCHI 2011



Croix de Chignin rétablie en 2011. Photo Marc TISSOT 2011

Dans ce même rapport il est dit que la « **Croix de Torméry** » était « distante du Rocher de Midy de cent et trois trabucs et huit pieds (103 trabucs et 8 pieds = 318 mètres). La dite croix visante le pas de la Biche qui est distant dycelle de cent soixante six trabucs et six pieds (166 trabucs et 6 pieds = 511 mètres). Le Pas de La Biche, franchi par le sentier reliant Torméry à La Thuile, était aussi appelé « Les Eguilles » par les français en 1709 et « Trou de Chignin » aujourd'hui. Celle-ci fût également rétablie à son emplacement d'origine le 15 Juin 2013.

Dans un rapport intitulé « *Verbal pour les limites entre les communautés de La Thuile, de Francin, des Marches, de Saint Jeoyre et de Cruenne* », il est dit que la « **Croix de Chignin** » était située à « trois cent nonante cinq trabucs et six pieds (395 trabucs et 6 pieds = 1218,4 mètres) du Pas de la Biche » (Trou de Chignin) et à « cent quarante-deux trabucs (142 trabucs = 437 mètres) du Rocher marqué d'une croix et servant de séparation des confins de Cruenna... ». Ce rocher, parfaitement identifiable, est appelé aujourd'hui « rocher marqué au Mont Saint Martin » ou encore « borne des trois cantons ». Cette croix a été rétablie à son emplacement exact le 14 Mai 2011.



Croix de Torméry rétablie en 2013. Photo Marc TISSOT 2013